

Bientôt des nouveautés chez Vinsmoselle

Tout en laissant planer le mystère, Josy Gloden, le président de Vinsmoselle, a tout de même glissé lors des vœux de la coopérative que plusieurs nouveautés étaient à attendre en cette année. Tout d'abord, un nouveau crémant va sortir au printemps. La série Arts et Vins devrait également surprendre, annonce-t-il. Et puis, l'habillage des bouteilles devrait également évoluer.

Revoir les étiquettes serait assurément une bonne idée. Ce n'est pas qu'elles ne soient pas belles - elles sont plutôt sobres et élégantes - mais elles ne permettent pas de distinguer les différentes qualités de vin qu'elles contiennent. Bâties toutes sur le même modèle, seule la couleur du bandeau permet de distinguer un grand premier cru d'un premier cru ou d'un simple vin classé. «L'idée est de mettre en valeur nos meilleurs crus, explique Patrick Berg, le directeur de Vinsmoselle. Nous profitons d'excellents terroirs et d'excellents vins qui méritent d'être mieux mis en exergue pour être mieux reconnus.»



«Il faut refaire le plein»

Une meilleure météo, enfin une bonne récolte et des bourdes législatives à corriger : voilà les souhaits des vignerons pour la nouvelle année.

Mercredi, la coopérative Vinsmoselle présentait ses vœux dans sa cave de Wormeldange et le lendemain, c'était au tour des vignerons indépendants réunis au domaine Keyser-Kohll by Kohll-Reuland, à Ehnen.

De notre journaliste Erwan Nonet

C'est une évidence, lorsque les vignerons regardent en arrière, ils soupirent. Ces dernières années n'ont pas été de tout repos et les quantités de raisins récoltés ne sont pas faramineuses. Du côté de Vinsmoselle, le nouveau président Josy Gloden affirme que «sur les cinq dernières années, il manque l'équivalent d'une récolte et demie». La qualité est là, heureusement, mais Vinsmoselle peine désormais à livrer tous ses clients. Notamment à l'export.

«Il nous manque de tout, les stocks n'ont jamais été aussi bas, avance le directeur de la coopérative, Patrick Berg. Nous n'avons pas assez de rivaner à livrer en Belgique, par exemple. Pour nous, c'est embêtant puisqu'il s'agit de volumes importants. Et si l'on ne peut pas livrer, d'autres nous remplaceront. La concurrence sur ces vins bon marché est impitoyable... Le but du jeu est de faire au mieux avec les quantités que l'on a.» Le rivaner n'est pas le seul à frôler la rupture : «Nous n'avons plus beaucoup de pinot gris, très à la mode en ce moment.»

Puisque la force de frappe n° 1 de la maison est le crémant, la priorité absolue est de produire les bulles. Or le calcul est facile à faire, pour en produire davantage malgré les petites récoltes, il faut piocher dans les vins tranquilles pour élaborer les vins de base.

Une nouvelle année avec de faibles rendements serait franchement problématique. Mais les vignerons sont fatalistes, ils savent qu'ils n'ont aucun pouvoir sur la météo. Alors ils croisent les doigts. En ces temps hivernaux, il n'y a pas grand-chose d'autre à faire. «On a quand même souffert, il faut refaire le plein...», souffle Patrick Berg.

Les vignerons indépendants n'auraient évidemment rien contre une bonne récolte, mais puisque personne n'a de pouvoir en la matière, Ern Schumacher, le président de l'Organisation professionnelle des vignerons indépendants (OPVI), a préféré insister sur un des champs de compétences du ministre de l'Agriculture qui était de la partie à Wormeldange chez Vinsmoselle comme au domaine Kohll-Reuland, à Ehnen.

Les jeunes vignerons ont-ils été punis?

Le sujet qui fâche, en ce moment, c'est cette boulette commise par le législateur qui a oublié les jeunes vignerons dans la nouvelle loi agraire, entrée en vigueur l'année dernière. Auparavant, les vignerons de moins de 40 ans avaient droit à une subvention spéciale lorsqu'ils effectuaient des investissements en bâtiment et en équipement. Aux 35 % qui sont la norme pour tous s'ajoutaient une surprime de 15 %.

Or, dans le nouveau texte, le cas de la viticulture n'est plus évoqué. «Les subventions normales sont passées à 40 %, ce qui est une très bonne chose, mais les jeunes vignerons n'ont plus le droit aux 15 % supplémentaires. Ce qui est incroyable, c'est que ces 15 % sont encore accordés aux jeunes agri-



Josy Gloden, le président de Vinsmoselle, et le ministre Fernand Etgen.

culteurs. Construire une étable, c'est bon, mais construire une cave, ce n'est pas bon? Pourquoi les jeunes vignerons ont-ils été punis? Il faut qu'on m'explique!», lance un Ern Schumacher contrarié.

Visiblement gêné aux entournures, Fernand Etgen a assuré «être derrière les vignerons à 100 %». Ern Schumacher, lui, aimerait savoir «s'il s'agit d'un oubli ou d'une volonté politique», la première hypothèse semblant être la privilégiée. «Pour les vignerons indépendants, il ne s'agit pas d'un détail, insiste-t-il. Quinze pour cent de la somme totale d'une nouvelle cave, je vous assure que c'est loin d'être insignifiant.»

Ces griefs exposés, Ern Schumacher a offert un large sourire en affirmant que les vœux du nouvel an n'étaient pas faits pour discuter politique mais pour socialiser autour de bonnes bouteilles (et elles le sont chez Kohll-Reuland). Bien joué : le message est passé et tout le monde est parti de bonne humeur!

Promotion : il faut passer la seconde

Dans ses deux discours, à Vinsmoselle et chez les vignerons indépendants, le ministre de l'Agriculture, Fernand Etgen, a rappelé à quel point il était temps de relancer (voir de lancer...) la promotion du vin luxembourgeois.

«Le gouvernement est conscient que la viticulture est un pilier essentiel du pays. Non seulement pour le vin, mais aussi pour le tourisme, puisque les vignes façonnent aussi le paysage, a-t-il souligné. Faire la promotion du vin, c'est donc faire la promotion de toute la région. Cela dépasse largement le seul cadre de la viticulture.»

«Une plus-value profitable à tous»

Et puis, faire connaître les produits du cru est une nécessité, même à l'intérieur du pays. «Il y a des personnes qui travaillent au Kirchberg et qui ne savent même pas qu'il y a une agriculture et une viticulture au Luxembourg. Ce n'est pas normal, d'autant que ce sont souvent des gens qui apprécient les bons produits», ajoute Fernand Etgen.

Pour le ministre, «le plan que vient de présenter Francine Cloesener (NDLR : Stratégie tourisme 2022, avec 60 millions d'euros à la clé) va exactement dans ce sens. La promotion du vin et de la Moselle va offrir une plus-value qui sera profitable à tous.»

La transformation de la Commission de promotion des vins et crémants en comité stratégique pour la promotion et le marketing est une évolution qui appuie ces nouvelles ambitions.



André Vandendries, premier conseiller de gouvernement, et son ministre Fernand Etgen en pleine discussion avec Jeff Konsbrück (Winery Jeff Konsbrück à Wormeldange) et Serge Fischer, de l'Institut viti-vinicole.

Photos : Claude Ienert

Médoc : le retour des classements

Jusqu'en 2007, trois niveaux figuraient sur les étiquettes des bouteilles médocaines : cru bourgeois, cru bourgeois supérieur et cru bourgeois exceptionnel, selon un classement prévu pour être révisé tous les dix ans. Mais en février 2007, l'annulation par la justice administrative de la réactualisation du classement de 2003, en réponse à la contestation de plusieurs déclassés, avait plongé les viticulteurs médocains dans le désarroi et forcé la profession à mettre en place une nouvelle procédure de reconnaissance.

Pour éviter toute nouvelle contestation, les viticulteurs avaient décidé de s'en remettre au contrôle de l'organisme Bureau Veritas et, depuis 2010, seule la mention «cru bourgeois» était attribuée annuellement à partir d'un seul millésime. Selon un arrêté publié au Journal officiel le 4 janvier, les trois mentions pourront à nouveau figurer sur les étiquettes à partir de 2020 selon un classement revu tous les cinq ans.

Plusieurs critères de notation ont été établis, dont la qualité du vin mesurée lors d'une dégustation à l'aveugle sur plusieurs millésimes, le respect de l'environnement, un engagement vis-à-vis des consommateurs, ainsi que la traçabilité et l'authentification de chaque bouteille.

Comme précédemment pourront prétendre à ce nouveau classement les vins rouges des huit appellations du Médoc : Médoc, Haut-Médoc, Listrac, Moulis, Margaux, Saint-Julien, Pauillac et Saint-Estèphe.

